

TABLE DES MATIERES

I. DISPOSITIONS DU CODE DE L'EDUCATION (Onglet n°1)

A. PARTIE LEGISLATIVE

DEUXIEME PARTIE : LES ENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Livre IV : Les établissements d'enseignement scolaire.

Titre V : Les établissements français d'enseignement à l'étranger (art. L. 452-1 à L. 452-10)

Chapitre I^{er} : Dispositions générales (Article L.451-1)

Chapitre II : L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (art. L. 452-1 à L. 452-10)

B. PARTIE REGLEMENTAIRE

FICHE PARTIE REGLEMENTAIRE°1 LIVRE IV : LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Titre V : Les établissements français d'enseignement à l'étranger

FICHE PARTIE REGLEMENTAIRE°2 LIVRE V :

Titre III : Les aides à la scolarité.

FICHE PARTIE REGLEMENTAIRE°3 LIVRE IX : LES PERSONNELS DE L'EDUCATION.

Titre I^{er} : Dispositions générales.

Chapitre I^{er} : Dispositions communes

Section 6 : Les personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Sous section 1 : Les personnels détachés auprès de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger

II. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

LOIS (Onglet n°2)

Loi n°2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat

DÉCRETS (Onglet n°3)

FICHE DÉCRET N°1-Décret n°79-433 du 1 juin 1979 relatif aux pouvoirs des ambassadeurs et à l'organisation des services de l'Etat à l'étranger.

FICHE DÉCRET N°2-Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

FICHE DÉCRET N°3-Décret n°2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger(1)

FICHE DÉCRET N°4-Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat.

FICHE DÉCRET N°5-Décret n° 2012-40 du 12 janvier 2012 portant création du label «LabelFrancEducation »

ARRÊTÉS (Onglet n°4)

Fiches Rémunération (Onglet n°4.1)

FICHE REMUNERATION N°1-Arrêté du 4 janvier 2002 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité d'expatriation servie aux personnels expatriés des établissements d'enseignement français à l'étranger

FICHE REMUNERATION N°2-Arrêté du 4 janvier 2002 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale servie aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger

FICHE REMUNERATION N°3-Arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger

FICHE REMUNERATION N°4-Arrêté du 20 décembre 2010 relatif au classement dans le groupe d'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale des personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger

FICHE REMUNERATION N°5-Arrêté du 20 décembre 2010 relatif au classement dans les groupes d'indemnité d'expatriation des personnels expatriés exerçant dans les établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

FICHE REMUNERATION N°6-Arrêté du 26 juillet 2011 fixant la liste des groupes d'indemnité de résidence et modifiant les montants de l'indemnité de résidence en application du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger

FICHE REMUNERATION N°7-Arrêté du 19 novembre 2015 fixant par situation et par pays ou par localité les coefficients servant au calcul des majorations familiales servies à l'étranger pour enfant à charge

FICHE REMUNERATION N°8-Arrêté du 26 février 2015 étendant aux personnels de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger l'indemnité de fonctions particulières à certains professeurs des écoles et les indemnités de sujétions particulières en faveur des conseillers d'orientation-psychologues et des personnels exerçant des fonctions de documentation

FICHE REMUNERATION N°9-Arrêté du 4 mars 2015 étendant aux personnels de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger les dispositions du décret n°2013-790 du 30 août 2013 instituant une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves au bénéfice des personnels enseignants du premier degré

FICHE REMUNERATION N°10-Arrêté du 28 juin 2016 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation, de l'indemnité de résidence à l'étranger et de l'indemnité supplémentaire(2)

FICHE REMUNERATION N°11- Arrêté du 1^{er} mars 2016 étendant aux personnels de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger les dispositions du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré

Fiches Instances (Onglet n°4.2)

FICHE INSTANCES N°1-Arrêté du 27 décembre 2004 relatif aux conditions de désignation de certains membres du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

FICHE INSTANCES N°2-Arrêté du 27 février 2007 relatif aux commissions consultatives paritaires centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

FICHE INSTANCES N°3-Arrêté du 11 septembre 2014 relatif à la création du comité technique d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

FICHE INSTANCES N°4-Arrêté du 7 juillet 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Fiches Etablissement (Onglet n°4.3)

FICHE ETABLISSEMENT N°1-Arrêté du 15 décembre 2015 portant classement des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

FICHE ETABLISSEMENT N°2-Arrêté du 6 juillet 2011 fixant la liste des lycées français à l'étranger autorisés à ouvrir des sections Esabac

FICHE ETABLISSEMENT N°3-Arrêté du 14 mars 2013 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

FICHE ETABLISSEMENT N°4-Arrêté du 15 mars 2013 portant classement des établissements d'enseignement français du premier degré relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

FICHE ETABLISSEMENT N°5-Arrêté du 28 juin 2016 fixant la liste des écoles et des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués(3)

FICHE ETABLISSEMENT N°6-Arrêté du 20 juillet 2016 fixant la liste des établissements scolaires étrangers auxquels est délivré le label "LabelFrancEducation"

Fiches Séjour (Onglet n°4.4)

FICHE SEJOUR N°1-Arrêté du 4 janvier 2002 relatif à la fixation des temps de séjour et aux congés administratifs des personnels expatriés des établissements d'enseignement français à l'étranger

FICHE SEJOUR N°2-Arrêté du 26 janvier 2015 fixant les temps de séjour ouvrant droit à prise en charge des frais occasionnés par un voyage de congé annuel pour les personnels civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger

Fiches Autre (Onglet n°4.5)

FICHE AUTRE N°1-Arrêté du 10 novembre 2010 désignant les services et organismes habilités à mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L. 158 A du livre des procédures fiscales

FICHE AUTRE N°2-Arrêté du 18 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

FICHE AUTRE N°3- Arrêté du 22 décembre 2015 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat

FICHE AUTRE N°4- Arrêté du 3 août 2015 fixant la journée de solidarité pour les personnels relevant des services centraux de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

(1) Attention : Ce texte est en cours de modification.

(2) Attention : Cet arrêté paraît tous les trois mois.

(3) Attention : Cet arrêté paraît une fois par an.
